



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

43^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie

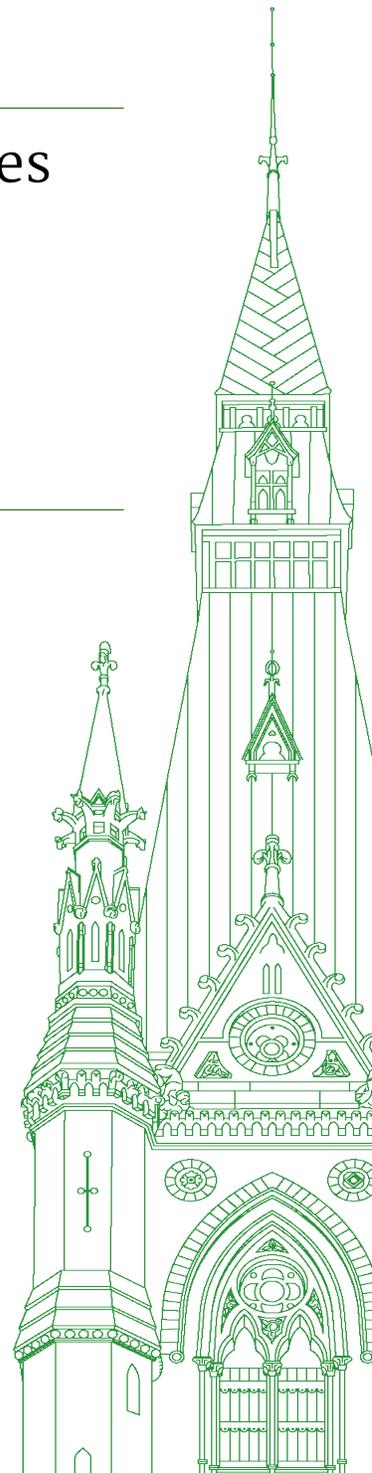
TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 027

PARTIE PUBLIQUE SEULEMENT - PUBLIC PART ONLY

Le lundi 6 juillet 2020

Présidente : Mme Sherry Romanado



Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie

Le lundi 6 juillet 2020

• (1235)

[Traduction]

La présidente (Mme Sherry Romanado (Longueuil—Charles-LeMoyne, Lib.)): Bonjour

Reprenons la séance. Bienvenue à la 27^e réunion du Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie de la Chambre des communes.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le jeudi 18 juin 2020, le Comité se réunit pour discuter du sujet des employés d'épicerie de première ligne.

La réunion d'aujourd'hui se tient par vidéoconférence et les délibérations seront disponibles sur le site Web de la Chambre des communes.

Je voudrais rappeler aux députés et aux témoins d'attendre, avant de prendre la parole, d'être nommés. Lorsque vous serez prêt à intervenir, activez votre micro, puis désactivez-le lorsque vous aurez fini de parler. Veuillez parler lentement et clairement pour que les interprètes puissent faire leur travail.

Veuillez vous assurer que la langue que vous avez sélectionnée est la même que celle que vous parlez.

Comme je le fais d'habitude, je sortirai le carton jaune quand il vous restera 30 secondes de temps de parole et le carton rouge quand ce temps aura expiré.

Je voudrais souhaiter la bienvenue à nos témoins. Nous avons M. Stéphane Lacroix, directeur des communications et des affaires publiques (Québec), Teamsters Canada, M. Jerry Dias, président national, Mme Carolyn Wrice, présidente, Section locale 597 et M. Gord Currie, président, Section locale 414, tous trois d'Unifor. Et nous avons M. Paul Meinema, président national des Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce Canada.

Chaque témoin disposera de cinq minutes pour leur intervention, après quoi il y aura plusieurs séries de questions.

Cela dit, commençons avec M. Lacroix.

[Français]

Vous disposez de cinq minutes.

M. Stéphane Lacroix (directeur des communications et des affaires publiques (Québec), Teamsters Canada): Bonjour. Je vous remercie de cette invitation à participer au Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie de la Chambre des communes.

Tout d'abord, voici un petit rappel concernant le syndicat des Teamsters. Nous représentons plus de 125 000 travailleurs et travailleuses au Canada dans toutes les industries cruciales au bon

fonctionnement de la société canadienne. Dans le secteur du commerce de détail et des épiceries, nous défendons les intérêts de plusieurs milliers de travailleurs d'un bout à l'autre du pays.

Au syndicat des Teamsters, la prime liée à la COVID-19 qui a été versée aux travailleurs des épiceries a été grandement appréciée. Cependant, le retrait de cette prime vient lancer un message contradictoire aux travailleurs qui ont des salaires largement insuffisants pour les aider à vivre et à prospérer.

Avant d'aller plus loin dans mes réflexions, je vous invite à un petit voyage dans le temps pour vous dresser un portrait rapide de la situation. Je dois d'abord dire que j'ai travaillé dans l'industrie pendant 11 ans au cours des années 1980 et 1990. J'ai occupé plusieurs postes et j'ai de beaux souvenirs de cette époque, mais je savais très bien que je n'allais pas y faire carrière. Les salaires n'étaient pas mauvais lorsqu'on grimpeait la hiérarchie, mais les assurances collectives et les régimes de retraite étaient insuffisants puisque je voulais fonder une famille, ainsi que m'acheter une maison et une automobile. Bref, l'industrie ne me permettait pas de réaliser mes rêves.

Pour les gens de ma génération, la génération X, le travail dans les épiceries était également peu valorisé. Alors, j'ai pris la décision de retourner aux études. J'ai ensuite été embauché par les Teamsters qui ont augmenté mon salaire de manière assez importante, dès la première année. Cela montre la différence entre le commerce de détail, les épiceries et le monde syndical, bien entendu.

Maintenant, projetons-nous dans les années 2000. À l'époque, je siégeais à titre de représentant de Teamsters Canada au Conseil canadien de l'industrie de l'alimentation, une organisation composée de représentants des grandes épiceries et des syndicats. Notre objectif était de redorer le blason de cette industrie afin d'attirer de nouveaux talents.

Les enjeux en lien avec la rétention du personnel étaient exactement les mêmes à l'époque que dans les années 1990: salaires insuffisants, possibilités d'avancement plus ou moins attrayantes, métier peu valorisé, régime de retraite peu attrayant et assurances collectives insuffisantes. Nous voilà maintenant en 2020, et on décide de retirer la prime COVID-19 aux travailleurs d'épicerie sous prétexte que la pandémie est terminée, ce qui n'est pas le cas, soit dit en passant.

On m'a fait remarquer récemment que, désormais, il n'est pas rare d'observer que des travailleurs ayant plus de 10 ans d'ancienneté gagnent à peine plus que le salaire minimum au Québec. L'exemple d'une consœur me vient spontanément en tête puisque, après plus de 10 ans de bons et loyaux services, elle gagne à peine 14 \$ l'heure dans une grande chaîne d'épicerie. Je pose alors la question à savoir si l'on peut vivre avec 25 000 \$ par année, aujourd'hui, en 2020. Je ne le crois pas.

J'ai donc pris le temps de vous faire voyager une trentaine d'années dans le temps afin de vous faire comprendre que les problèmes auxquels nous faisons face dans cette industrie ne se limitent pas à la prime reliée à la COVID-19 de 2 \$ l'heure. Nous sommes tous d'accord que la pandémie a mis en évidence le rôle important que jouent ces travailleurs et ces travailleuses pour leurs concitoyens et leurs concitoyennes. Nous estimons que ces hommes et ces femmes méritent mieux. Nous recommandons donc que les primes de risque soient intégrées définitivement dans les salaires. On doit aussi améliorer significativement les régimes de retraite et les assurances collectives. Ces hommes et ces femmes ont beaucoup contribué pour assurer le bien-être de notre population, alors je pense qu'il faut leur retourner l'ascenseur.

Encore une fois, je vous remercie de cette invitation. Je répondrai avec plaisir à vos questions.

• (1240)

La présidente: Merci beaucoup.

[Traduction]

Passons maintenant à Unifor.

Monsieur Dias, la parole est à vous pendant cinq minutes.

M. Jerry Dias (président national, Unifor): Bonjour madame la présidente et membres du Comité. C'est un honneur de comparaître aujourd'hui devant le Comité pour parler des gens qui sont dans le besoin et de ceux qui sont cupides. Des centaines de milliers de travailleurs du secteur de la vente au détail ont perdu leur prime de pandémie de 2 \$ à cause de la cupidité, notamment de Metro, de Sobeys et bien sûr de Loblaws et de M. Galen Weston, dont la fortune personnelle s'élève à 8,7 milliards de dollars. Selon moi, M. Galen Weston devrait avoir honte.

Je m'appelle Jerry Dias. Je suis le président national d'Unifor, le plus grand syndicat du secteur privé au Canada. Unifor représente 315 000 travailleurs, comprenant des milliers de travailleurs de première ligne dans cette pandémie. Nous représentons les travailleurs du transport en commun, des télécommunications, de la transformation alimentaire, des soins de santé et des soins longue durée et bien sûr ceux du commerce de détail. Plus de 20 000 membres d'Unifor travaillent dans les supermarchés, les pharmacies, les centres de distribution alimentaire du pays chez Loblaws, Sobeys, Metro, Rexall et d'autres.

Mme Carolyn Wrice, qui travaille dans un supermarché Loblaws à St. John's et est présidente de la Section locale 597 d'Unifor, s'est jointe à moi aujourd'hui, ainsi que M. Gord Currie, qui travaille dans un entrepôt alimentaire à Toronto et est président de la Section locale 414 d'Unifor. Je parle aussi au nom de Mme Wrice et de M. Currie quand je dis que notre syndicat est fier de ses travailleurs qui courageusement et de façon désintéressée ont mis les bouchées doubles pendant la pandémie. Nous voulons remercier le Comité d'avoir rapidement organisé cette séance d'aujourd'hui.

Le fait que les plus grands détaillants du Canada aient conspiré pour réduire les primes de pandémie de leurs employés est une affaire d'intérêt national. En mars, je félicitais moi-même ces détaillants d'avoir établi une protection salariale renforcée pour leurs travailleurs qui étaient en congé de maladie ou en quarantaine. Peu après, ils annonçaient des hausses de salaire qui s'élevaient à environ 2 \$ de plus de l'heure. Cette décision était judicieuse. D'un côté, elle reconnaissait les énormes risques que ces travailleurs prenaient pour leur santé en venant travailler. De l'autre côté, et permet-

tez-moi d'être franc, elle reconnaissait que la majorité de ces travailleurs faisaient de très bas salaires. Qui serait assez fou pour risquer de contracter la COVID pour un salaire qui ne s'élève parfois qu'à 11,32 \$ de l'heure?

La triste vérité est que ces salaires et avantages sociaux des travailleurs au détail ont été aspirés vers le bas au cours des 30 dernières années. À une certaine époque, il n'y a pas si longtemps, travailler dans un supermarché était un passeport pour la classe moyenne. Désormais, la plupart des emplois de supermarché sont à temps partiel. Dans certains magasins à rabais, par exemple, 90 % de tous les emplois sont à temps partiel. Ces travailleurs, pour la plupart, sont payés au salaire minimum et la majorité des travailleurs payés au salaire minimum sont des femmes. Elles n'ont pas d'horaire de travail fixe et nombre d'entre elles ne bénéficient pas des avantages sociaux.

Malgré cela, les grands détaillants ne cessent de se consolider et de s'enrichir. Ils réalisent des bénéfices records, augmentent les dividendes à leurs actionnaires et distribuent d'énormes primes à leurs dirigeants. Ne serait-ce que l'an dernier, Loblaws, Empire et Metro ont dégagé ensemble des résultats financiers de 2 milliards de dollars, en bénéfices nets après impôt. La PDG de Loblaws, Mme Sarah Davis a reçu une rémunération totale de 6,7 millions de dollars, alors que les employés de première ligne peinent à joindre les deux bouts. Certains jonglent avec plusieurs emplois, pendant que d'autres font la queue aux banques alimentaires. C'est la tragédie qui est à la base de la discussion d'aujourd'hui.

Je ne peux malheureusement pas vous fournir des preuves tangibles de collusion, mais soyons honnêtes, ce n'est même pas de cela qu'il s'agit. Cette pandémie n'est pas terminée. Le nombre de cas de COVID ne cesse d'augmenter chez les employés de magasins au détail et d'entrepôts essentiels, y compris chez Unifor. La semaine dernière, l'Administratrice en chef de la santé publique du Canada a déclaré devant un comité du Sénat de se préparer pour un retour éventuel de la COVID, et une vague possiblement plus forte, à tout moment. Les travailleurs méritent mieux que cela.

Est-ce que je crois que les grands épiciers devraient inverser la vapeur et rétablir ces primes salariales? Absolument. De fait, des épiciers moins importants se sont engagés à les maintenir. Est-ce que je crois que cela corrige les inégalités galopantes dans cette industrie? Absolument pas. Nous avons besoin d'un rajustement continu, d'un réaligement des salaires, de l'égalité des salaires, de la protection des horaires et d'un accès aux avantages sociaux. Je vous encourage à prendre tout cela en considération dans votre rapport final et je vous encourage à entreprendre une étude plus approfondie sur le délitement des conditions de travail dans l'industrie de la vente au détail.

Il y a une génération, je ne crois pas que ce genre de conversation aurait pu avoir lieu. Aujourd'hui, nous sommes en butte aux conséquences de la négligence et du manque de vigilance. Nous sommes aux prises avec des normes de travail affaiblies et des lois du travail inadaptées. Saisissons l'occasion pour aller au cœur du problème.

Mme Carolyn Wrice, M. Gord Currie et moi-même serons heureux de répondre à vos questions.

• (1245)

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Dias.

Passons maintenant à M. Meinema.

Vous avez la parole pendant cinq minutes.

M. Paul Meinema (président national, Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce Canada): Merci, madame la présidente.

Au nom des Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce du Canada, ou TUAC, je voudrais remercier le comité permanent de nous donner aujourd'hui l'occasion d'exprimer notre point de vue, le remercier de ses travaux sur ce sujet et de prêter encore attention à cette question très importante. En tant que syndicat des employés d'épicerie du Canada, nous avons bien sûr un certain nombre d'idées à communiquer sur le sujet.

Nous sommes un syndicat du secteur privé qui représente plus de 160 000 employés d'épicerie d'un bout à l'autre du pays. Nous représentons également 100 000 Canadiens, et des gens aspirant à devenir Canadiens, qui travaillent dans plusieurs autres secteurs clés et d'autres industries.

Comme le suggère notre nom, la majorité de nos membres travaille directement dans le secteur de l'alimentation. Pour résumer, les membres des TUAC travaillent d'arrache-pied, jour et nuit, pour fièrement nourrir les Canadiens. En tant que président national du syndicat des travailleurs de l'alimentation du Canada, je suis à la fois fier et préoccupé par le fait que nos membres ont continué à faire ce qu'ils ont toujours fait, et ce, pendant cette pandémie.

Malgré les risques clairs et imminents qu'ils prennent pour eux-mêmes et pour leur famille, les membres des TUAC ont mis les bouchées doubles. Ils ont fait tout leur possible comme les héros du travail de première ligne qu'ils ont toujours été, afin d'aider leurs voisins, leur pays, et nous tous à traverser ce moment difficile.

En conséquence, des centaines de membres des TUAC sont tombés malades. Et oui, certains sont décédés, comme ce père de quatre enfants, cette grand-mère bien-aimée et cette jeune caissière avec toute la vie qu'elle avait devant elle.

Si la pandémie actuelle a bien un résultat positif pour nos travailleurs de première ligne, c'est bien la reconnaissance qu'ils reçoivent pour le travail primordial qu'ils effectuent, et ce, de la part du public en général, de la part des titulaires de charge publique comme vous-mêmes et, qui plus est, du premier ministre.

Cette reconnaissance envers les employés d'épicerie est certainement bienvenue, mais très franchement, elle s'est fait attendre.

Pour les travailleurs de l'alimentation, cette prime est appréciée du point de vue financier, mais c'est également un symbole important. Elle représente un niveau de respect et de reconnaissance plus élevé qui a longtemps fait défaut dans cette industrie et ses travailleurs acharnés qui rendent tout cela possible.

En tant que leur syndicat, nous sommes amèrement déçus de la décision des plus grands détaillants et d'autres grandes entreprises de l'alimentation au Canada, à savoir d'annuler ces primes. Il n'est pas logique d'annuler une prime de pandémie alors que nous sommes encore en situation de pandémie. Et plus encore, c'est tout simplement injuste.

En réaction, les TUAC ont déposé des griefs. Nous avons lancé une campagne nationale pour mobiliser le public quant à l'annulation de la prime de pandémie. Nous sommes à l'heure actuelle à la table de négociations avec nos plus importants employeurs pour négocier les augmentations de salaire que ces travailleurs de l'alimentation méritent absolument.

Le fait est que cette soi-disant « prime » devrait devenir permanente. Tous les Canadiens ont intérêt à garantir que les travailleurs de l'alimentation soient traités et rémunérés équitablement.

Cela dit, je dois ajouter que préserver la santé et la sécurité des membres des TUAC Canada et de leur famille est la priorité. Nous en appelons aux employeurs de l'alimentation, syndiqués ou non, d'adopter la série de normes que nous avons détaillées avec l'industrie et le gouvernement fédéral. Nous avons progressé de ce côté-là, mais il y a encore beaucoup à faire. Je serais heureux de fournir ces informations aux membres du Comité.

Si nous apprécions ces comparutions, je suis pourtant curieux de savoir pourquoi seuls les épiciers canadiens ont été appelés à témoigner. Selon moi, le public aurait avantage à entendre les énormes multinationales qui œuvrent dans ce secteur et qui ont annulé la prime depuis longtemps.

Je conclurai mes remarques en suggérant qu'une plus grande responsabilisation corporative n'est qu'une partie de la solution au problème. Des mesures plus générales de la part de tous les paliers de gouvernement, et des réformes législatives et des politiques permettant d'atteindre un meilleur équilibre entre les travailleurs de l'alimentation et leurs dirigeants sont tout à fait aussi essentielles.

Merci, madame la présidente et honorables membres de ce comité. Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

• (1250)

La présidente: Merci beaucoup.

Nous allons passer à nos séries de questions.

Madame Rempel Garner, vous avez la parole pour six minutes.

L'hon. Michelle Rempel Garner (Calgary Nose Hill, PCC): Merci, madame la présidente.

Mes questions s'adressent à tous les témoins.

Je vais commencer par dire que ce peut-être un jour très spécial, où, je l'espère, des députés conservateurs peuvent être du même avis que des présidents de syndicat. Je dois dire, en suivant le déroulement des événements, que nous nous posons une question importante à l'heure actuelle dans ce pays. Comment payer des gens qui fournissent de la nourriture à ceux qui se sont confinés pendant la pandémie, alors que nous leur demandons de se mettre en danger, eux-mêmes et leur famille, pour la raison même qui nous pousse à nous confiner?

Franchement, je ne crois pas que nous ayons une bonne réponse à cette question. Je dois féliciter mon collègue M. Erskine-Smith d'avoir pris l'initiative de cette étude particulière, parce c'est quelque chose qu'il faut faire correctement.

Je vais tout d'abord poser des questions exploratoires du type « que s'est-il passé » de votre point de vue. Je sais qu'à la mi-avril, mes collègues et moi-même avons publié une déclaration pour demander au gouvernement de formuler, à tout le moins, des lignes directrices en matière d'équipement de protection individuelle pour différentes industries au pays, pour qu'elles fassent partie du processus de planification pour ce qui concerne la distribution prioritaire des EPI.

Le gouvernement s'est-il adressé à vous, en tant que présidents de syndicat, à un moment donné au cours des quelques derniers mois, pour établir des directives ou pour suggérer des normes régissant la distribution des EPI aux employés ou la sécurisation, par les EPI, des milieux de travail dans le secteur de l'épicerie?

Je vais peut-être commencer par M. Dias.

M. Jerry Dias: Tout d'abord, madame Rempel Garner, merci de votre question. Vous avez raison, c'est dans des moments comme celui-là que nous sommes contents de l'existence de conservateurs modérés qui s'intéressent aux travailleurs plutôt qu'aux profits.

À savoir si le gouvernement s'est adressé à moi ou aux dirigeants syndicaux à propos d'équipement de protection individuelle pour les employés d'épicerie, la réponse est non. Le fait est que, quand la pandémie a frappé, nous avons été pris de court en tant que nation, nous n'étions pas du tout prêts parce que nous sous-traitons tous les équipements de sécurité.

Quant à la distribution d'équipement de protection individuelle, elle a été répartie en ordre chronologique, en commençant par les médecins et les infirmiers, puis en descendant la hiérarchie du système de santé, dans lesquels les préposés du service de soutien à la personne sont les derniers. Après eux, venaient les employés d'épicerie et les autres employés jugés travailleurs essentiels. Quand il s'est agi de distribuer les équipements de protection individuelle, les employés d'épicerie malheureusement étaient tous en bas de l'échelle.

L'hon. Michelle Rempel Garner: Juste pour gagner du temps, je vais peut-être continuer avec vous, monsieur Dias.

Est-ce qu'à l'heure actuelle la plupart de vos membres doivent payer leur propre équipement de protection individuelle ou est-ce qu'il est fourni, pour les employés d'épicerie, par les entreprises?

M. Jerry Dias: Non, les masques de toute évidence et beaucoup de l'équipement de protection est désormais fourni par l'employeur, mais la situation était terriblement difficile au début à cause de la pénurie.

Vous allez apprécier l'ironie de la situation, car désormais, à toute personne qui entre dans un magasin Sobeys, Metro ou Loblaws, on donne un masque, étant entendu que la pandémie bat toujours son plein. Pourtant, en tant que PDG, ils se sont comportés différemment.

L'hon. Michelle Rempel Garner: Autre chose que je vais citer de l'article, Loblaws disait qu'il allait dépenser 25 millions de dollars pour une prime forfaitaire à l'intention des employés. Le résultat du calcul, selon votre estimation, donne environ 140 \$ par personne pour les employés avec horaire à temps plein. Je vais juste vous donner la possibilité de nous en dire davantage à ce sujet. Pensez-vous qu'il s'agit d'une rémunération appropriée étant donné la situation dans laquelle les employés se sont retrouvés au cours des derniers mois?

• (1255)

M. Jerry Dias: Non, tout d'abord, elle est tout à fait ridicule. Nous ne serons jamais d'accord pour éliminer la prime de pandémie. Nous n'avons jamais été d'accord pour un montant forfaitaire minuscule.

Le fait est que la pandémie sévit toujours. Si vous prenez les épiceries, leurs profits ont beaucoup augmenté pendant la pandémie. Si vous examinez leurs revenus entre 2019 et 2020, vous constate-

rez qu'ils ont gonflé pendant la pandémie. Encore une fois, c'est une affaire de cupidité.

L'hon. Michelle Rempel Garner: Je sais que le gouvernement est en train d'examiner la structure de la Prestation canadienne d'urgence et vous avez dit que beaucoup d'employés travaillent à temps partiel. Avez-vous entendu la main-d'œuvre, les gens que vous représentez, dire qu'ils ne peuvent pas gagner plus de 1 000 \$, qu'ils n'ont pas d'EPI, qu'ils se trouvent, selon eux, dans une situation réellement dangereuse, et qu'ils n'iront pas travailler? Qu'ils vont demander plutôt la Prestation canadienne d'urgence. Est-ce que c'est ce que vous entendez et, si c'est le cas, que recommandez-vous?

M. Jerry Dias: Tout d'abord, je soutiendrais que l'une des principales raisons pour lesquelles ils ont donné ces 2 \$, c'est parce qu'il aurait été plus avantageux pour les employés de se prévaloir de la PCU plutôt que d'aller travailler, mais ils sont allés travailler parce qu'ils s'y étaient engagés.

Ces 2 \$ ne doivent pas disparaître, un point c'est tout. Les recommandations doivent demander plus d'emplois à temps plein et de meilleurs salaires. Toute cette notion de temps partiel atypique et précaire est ridicule.

L'hon. Michelle Rempel Garner: D'accord. Y a-t-il autre chose que vous voulez dire pendant les 10 secondes qu'il me reste, à propos de cette recommandation?

M. Jerry Dias: La principale recommandation c'est que ce secteur doit offrir du travail à temps plein. Il doit y avoir un mécanisme plus facile pour l'organisation des travailleurs.

L'hon. Michelle Rempel Garner: Merci.

La présidente: M. Jowhari peut poser des questions pendant six minutes.

M. Majid Jowhari (Richmond Hill, Lib.): Merci, madame la présidente.

Je voudrais commencer par remercier en particulier tous les membres des syndicats, tous les employés des épiceries et des détaillants qui ont permis de garder les magasins ouverts et en activité, et qui se sont placés, ainsi que leur famille, en première ligne, alors que nous nous sommes retirés et sommes restés chez nous. Nous voulions nous assurer de maintenir la sécurité alimentaire. Je suis content qu'ils aient pu recevoir cet avantage, même s'il était de courte durée.

Je veux les remercier en mon nom et au nom du Comité et de notre gouvernement. Vos membres ont été déterminants pour nous permettre d'arriver jusqu'ici et je suis sûr qu'ils continueront de jouer ce rôle important.

Cela dit, j'ai beaucoup entendu dire que la pandémie n'était pas terminée, alors pourquoi cette prime de reconnaissance pour la pandémie de 2 \$ est-elle annulée?

Je vais commencer par lire une déclaration du président-directeur général de Loblaws et j'aimerais que vous me disiez tous pourquoi il fait une telle déclaration alors que la pandémie n'est pas terminée.

La déclaration du 11 juillet 2020 du PDG de Loblaws est la suivante:

Enfin, puisque l'économie reprend lentement et que les Canadiens commencent à retourner au travail, nous pensons que c'est le bon moment pour supprimer la prime temporaire mise en place au début de la pandémie. Les choses se sont stabilisées dans les supermarchés et les pharmacies. Après avoir prolongé la prime à plusieurs reprises, nous sommes confiants que nos collègues œuvrent efficacement et en toute sécurité dans cette nouvelle réalité.

Je vais arrêter là. Je ne veux pas lire le reste, car je veux vous donner la possibilité de répondre.

Commençons par vous, monsieur Dias. Pensez-vous que la pandémie est terminée et sinon de quels indicateurs vous servez-vous? Je suis au courant, je porte toujours un masque et je sais que la pandémie n'est pas terminée et que certaines provinces sont dans la phase deux, mais comment peut-on dire une chose pareille, que nous sommes revenus à la normale?

M. Jerry Dias: Tout d'abord, il s'agit d'une déclaration irresponsable faite par des gens qui savent pertinemment ce qu'il en est. Ils savent combien de leurs employés sont encore malades. Ils savent qui sont ces employés, mais je vais vous donner mes chiffres. Nous avons à l'heure actuelle 20 employés des supermarchés et plus de 15 des entrepôts qui ont contracté la COVID-19. Par conséquent, la première chose qu'ils devraient faire c'est aller dire à ces 35 familles et plus que tout est désormais fini, mais nous savons pertinemment que c'est faux.

Les commentaires ont rapport uniquement avec les finances et se basent uniquement sur la cupidité. Cela n'a rien de scientifique. Je crois qu'ils passent trop de temps à regarder la chaîne Fox TV et à écouter Donald Trump. Le résultat est une déclaration irresponsable sans preuve scientifique. Selon les données scientifiques, nous ne sommes pas sortis d'affaire.

• (1300)

M. Majid Jowhari: Est-ce que des syndicats ou vos membres ont été consultés, à propos du fait que les propriétaires considéraient la pandémie comme terminée ou l'avez-vous appris en même temps que nous?

M. Jerry Dias: Non, je l'ai appris en même temps que vous. En fin de compte, quand ils ont joint le geste à la parole et éliminé la prime de pandémie, nous avons eu beaucoup de choses à leur dire, mais c'était tout à fait non négociable. Ils ne voulaient plus en parler. La décision était prise et définitive.

Nous avons passé beaucoup de temps, pour être honnêtes, à leur parler de santé et de sécurité, des différents protocoles et procédures en place dans nos lieux de travail respectifs. Cependant, quand il s'est agi de la prime de pandémie, notre syndicat n'a pas du tout été consulté.

M. Majid Jowhari: D'accord.

Monsieur Paul Meinema, des TUAC, voulez-vous rajouter quelque chose?

M. Paul Meinema: [*Difficultés techniques*] des résumés est tout à fait exacte. Il est tout à fait évident que la pandémie n'est pas terminée. Je voudrais juste parler de quelques problèmes importants.

Loblaws a communiqué avec nous pour nous dire qu'ils allaient arrêter de payer la prime de pandémie. Nous nous sommes farouchement opposés à la fin de la prime de pandémie. Nous avons tout essayé.

Nous leur avons aussi rappelé les 20 protocoles que TUAC Canada avaient pu établir. Cela avait été possible parce que nous sommes un syndicat international. Nous avons recherché les

meilleures normes auprès de nos collègues et des syndicats européens et d'Amérique du Sud, et tous ces problèmes prouvaient que la pandémie était toujours en cours et que la prime de pandémie devrait se poursuivre également.

L'appel des TUAC et sa lettre aux employeurs au début avril... La lettre a également été envoyée au gouvernement, ainsi qu'à la ministre Tassi et la ministre Hajdu. Nous avons parlé avec la ministre Tassi de ce problème. Dans cette lettre, il y avait 20 protocoles que nous avons demandé à mettre en place dans tous les magasins de détaillants alimentaires et chez tous les détaillants. L'un des points dans cette lettre est clairement exprimé, la prime de pandémie doit continuer, doit devenir permanente et doit être augmentée.

M. Majid Jowhari: Merci. Il me reste 30 secondes et je voudrais vraiment entendre Teamsters Canada.

Monsieur Stéphane Lacroix, voulez-vous conclure?

[*Français*]

La présidente: Monsieur Lacroix, la parole est à vous.

M. Stéphane Lacroix: Je suis entièrement d'accord avec les représentants d'Unifor et des TUAC. Nous savons tous et toutes que la pandémie n'est pas terminée. Les 2 \$ l'heure qui ont été ajoutés au salaire des travailleurs et des travailleuses doivent par conséquent, dès maintenant et pour toujours, être intégrés à leur salaire. Je souligne encore une fois que gagner 25 000 \$ par année n'est pas suffisant.

La présidente: Merci beaucoup.

Monsieur Lemire, vous avez la parole pour six minutes.

M. Sébastien Lemire (Abitibi—Témiscamingue, BQ): Je vous remercie, madame la présidente.

D'abord, je trouve important de souligner l'absence, en cette première journée, de représentants du côté patronal ou des grandes chaînes. Cela aurait été pertinent d'entendre leur avis relativement à ce débat.

J'ai aimé le fait que M. Lacroix commence sa présentation en mentionnant que, dans les années 1970, notamment, le travail dans une épicerie était un travail digne. À cette époque, un salaire d'épicerie était suffisant pour acheter une maison. Ce n'est plus le cas aujourd'hui, puisque le salaire est d'environ 25 000 \$, ce qui équivaut à 14 \$ l'heure. Cela me fait beaucoup réfléchir.

Je tiens à souligner à nouveau l'idée de base, soit d'intégrer des primes de façon régulière. Il s'agit donc d'augmenter le salaire minimum. En fait, une des conséquences, c'est que le travail dans les épiceries est perçu comme un travail qui s'adresse davantage à des étudiants, parce que les conditions de travail, comme le temps partiel et l'absence de régime de retraite ou d'assurance collective, sont plus facilement acceptables lorsqu'on est étudiant.

On ne s'adresse donc assurément plus à la classe moyenne, ce qui en fait un emploi transitoire. Toute la planification et la logistique deviennent de plus en plus difficiles.

J'imagine que, pour des syndicats comme les vôtres, la mobilisation de ces travailleurs pour obtenir une meilleure prise en charge des conditions de travail doit être plutôt difficile. Selon moi, dans le contexte de la crise de la COVID-19, il y a lieu de reconnaître qu'il s'agit d'un service essentiel et que l'enjeu est en lien avec la dignité des travailleurs.

Dans ma région, ce matin, j'ai assisté à une rencontre impliquant des représentants du Centre intégré de santé et de services sociaux d'Abitibi-Témiscamingue. Ils nous disaient qu'ils avaient procédé à l'embauche de 700 personnes. Le contexte de la COVID-19 a été bon pour favoriser des emplois. Toutefois, les représentants ont ajouté que la plupart de ces postes ont été pourvus par des employés d'épicerie ou de commerces de proximité. Or il est impossible pour les épiceries de les concurrencer sur le plan des salaires. Il y aurait lieu d'incorporer cette prime aux salaires.

Par ailleurs, j'ai également reçu plusieurs appels de ces entreprises qui me disaient que leurs employés ne souhaitaient plus travailler, parce qu'ils craignaient la COVID-19 et parce qu'ils pouvaient obtenir plus d'argent avec la PCU. En effet, cette dernière est passée à quelques reprises d'imposable à non imposable. Tout cela a été très difficile pour le moral des employés, j'en suis convaincu. En tant qu'élus, nous devons agir.

Monsieur Lacroix, croyez-vous qu'un décret soit envisageable pour encadrer l'industrie des épiceries?

• (1305)

M. Stéphane Lacroix: Je vous remercie de votre question, monsieur le député.

À mon avis, il s'agit d'une option qui devrait être envisagée. Il doit y avoir une forme d'encadrement des conditions des travailleurs et des travailleuses. Je ne montrerai pas du doigt une entreprise en particulier, mais, visiblement, le commerce de détail et les épiceries en général ne semblent pas vouloir mettre en place des conditions de travail qui vont permettre de pérenniser les emplois dans cette industrie, d'attirer des nouveaux talents ou de créer des postes à temps plein, afin de créer un pan de l'économie où les gens peuvent travailler dans ce domaine pour la vie, comme j'aurais voulu le faire dans les années 1980-1990. Cela n'était pas possible à l'époque, et ce ne l'est toujours pas.

La forme de l'encadrement que mettrait en place le gouvernement fédéral importe peu. Ce qui est important, c'est de s'assurer que les travailleurs seront payés correctement et qu'ils auront des assurances collectives et des régimes de retraite décents.

C'est ce qui est important en ce moment, c'est qu'il y ait une forme de décret. On sait que les décrets fonctionnent, parce qu'ils permettent notamment une compétitivité plus égalitaire entre les compétiteurs, ce qui fait que, étonnamment, cela devient profitable pour l'entreprise privée et pour les travailleurs et les travailleuses.

Plus tôt, vous avez parlé de la mobilisation. Teamsters Canada remarque présentement un phénomène de rehaussement de la mobilisation. Nos membres nous disent que l'employeur diminue leur salaire de 2 \$ l'heure, qu'ils ont travaillé fort et qu'ils mettent leur vie en danger. Certaines personnes nous ont dit que, il y a six mois, ils n'envisageaient pas de faire la grève, mais que, puisque leur vie est toujours mise en danger, la grève est maintenant une possibilité. En fait, ils estiment qu'ils valent plus et mieux.

Nous devons donc surveiller cette situation au cours des prochaines semaines et des prochains mois.

M. Sébastien Lemire: Eh bien, bravo!

Il vous reste une minute pour répondre à ma question. La crise de la COVID-19 a mis en lumière des lacunes dans votre industrie. Selon vous, quelles sont ces lacunes? Quelles pistes de solutions sug-

gerez-vous pour rendre le commerce de détail alimentaire plus attractif?

M. Stéphane Lacroix: Comme je viens de parler abondamment des lacunes relatives aux conditions des travailleuses et des travailleurs, je ne reviendrai pas là-dessus. Je pense que mes confrères d'Unifor et des Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce Canada de détail sont d'accord. Cela dit, il y a peut-être des lacunes en ce qui concerne le déploiement des mesures destinées à faire face à ce genre de situation. C'est la première pandémie que nous vivons au Canada. Je ne veux pas être prophète de malheur, mais je crois malheureusement que ce ne sera pas la dernière.

M. Sébastien Lemire: Je vous remercie beaucoup, monsieur Lacroix.

La présidente: Merci beaucoup.

Monsieur Lemire, je veux simplement vous informer que les représentants des épiceries seront présents vendredi, lors de la prochaine réunion de notre comité.

M. Sébastien Lemire: C'est une excellente nouvelle. Je vous remercie.

[Traduction]

La présidente: Passons maintenant à M. Masse. Vous avez la parole pour six minutes.

M. Brian Masse (Windsor-Ouest, NPD): Merci, madame la présidente.

Merci à nos témoins.

J'aimerais remercier mon collègue, M. Erskine-Smith, d'avoir présenté la motion pour faire comparaître les chaînes d'épicerie étant donné que le Bureau de la concurrence a constaté qu'elles ont fait preuve de collusion dans le scandale concernant le pain d'un bout à l'autre du pays. J'ai modifié la motion pour qu'au moins une partie des travailleurs soient représentés. Il ne fait aucun doute que cette question et ce secteur pourraient faire l'objet d'une plus grande surveillance et d'une activité accrue, et tous les députés s'y sont montrés favorables. Nous verrons où cela nous mènera, mais ce n'est que le commencement, sans aucun doute.

Ma première question est pour TUAC et Unifor. Dans les structures des deux groupes de travailleurs que vous représentez, je ne m'étais pas rendu compte que vos travailleurs sont payés différemment, par exemple entre Food Basics et Metro, ou No Frills et Loblaws. Ils pourraient faire partie de la même entreprise, mais les structures font en sorte que les magasins de base, ou ceux qui sont au bas de l'échelle des épiceries pour ce qui est de leur modèle, payent moins leurs employés. Est-ce vrai?

• (1310)

M. Paul Meinema: Monsieur Masse, merci de poser la question, car elle permettra de dresser un tableau de la situation. Ce que tout le monde doit comprendre — et le syndicat des Teamsters et Unifor sont également au courant —, c'est que la situation dans laquelle se trouvent actuellement les employés d'épicerie s'explique par la diminution de la valeur de ce travail à la fin des années 1980 et au début des années 1990 lors de l'avènement de la multinationale Walmart.

Ce qui s'est produit à ce moment-là, c'est que pour la première fois au Canada, nous avons eu des prix extrêmement réduits. On payait toutefois moins les employés, on ne leur donnait pas d'avantages et on faisait concurrence aux grandes chaînes qui se sont depuis regroupées. Comme l'a dit M. Dias plus tôt, il y a eu un énorme regroupement, mais on se trouvait en concurrence, et ce que nous appelions les « épicerie conventionnelles », qui avaient un comptoir de viandes, une boulangerie et un service complet à la caisse avec des gens qui apportaient votre épicerie à votre voiture, ont suivi le modèle de Walmart, et leur slogan était « Toujours des bas prix », « Le prix le plus bas fait la loi » et « Nous baissons les prix ».

Ce qui s'est produit au Canada, c'est l'adoption massive du modèle à bas prix ou à très bas prix, par exemple Food Basics et No Frills, comme vous l'avez mentionné. On s'est adapté pour pouvoir gérer ces autres problèmes, et nous avons assisté au déclin des épicerie conventionnelles.

Vous avez parfaitement raison. Dans les épicerie conventionnelles, comme Fortinos et Extra Foods, les conventions collectives sont meilleures, et les taux de rémunération et les avantages sont meilleurs que ceux des épicerie à très bas prix comme No Frills et Food Basics.

M. Brian Masse: Merci.

Est-ce la même chose pour les travailleurs que vous représentez, monsieur Dias?

M. Jerry Dias: Oui, il ne fait aucun doute qu'il y a différentes façons de les rémunérer selon l'épicerie à bas prix. Ce qu'on peut perdre de vue lorsqu'on parle de recommandations — et je vais revenir à la question de Mme Rempel Garner, c'est que le gouvernement fédéral doit présenter une loi sur le salaire minimum. Je comprends que cela s'applique au gouvernement fédéral, au secteur fédéral, et pas aux provinces, mais il est question de faire preuve de leadership.

Dans beaucoup de nos conventions collectives, nous voyons effectivement que nos membres gagnent plus que le salaire minimum, mais lorsque des hausses du salaire minimum sont adoptées, comme en Ontario sous le gouvernement Wynne et en Alberta sous le gouvernement de Rachel Notley, beaucoup de nos membres, syndiqués et sans aucun doute non syndiqués, obtiennent des hausses salariales.

On voit que le gouvernement peut jouer un vrai rôle. Le gouvernement, compte tenu de l'importante contribution des travailleurs du commerce de détail, devrait faire quelque chose à ce sujet.

M. Meinema a bien expliqué ce qui s'est produit, mais il ne fait aucun doute que les travailleurs au Loblaws de la rue principale gagnent plus que ceux des épicerie à bas prix.

M. Brian Masse: Cela ne fait aucun doute. Nous avons adopté une politique de salaire minimum de 15 \$ à l'échelle fédérale il y a environ quatre ans, je crois. Même cette réponse est modeste.

Une chose me fâche vraiment. Dans une région que je représente à Windsor-Ouest, il y a un Food Basics où le service, l'entretien et les normes sont nettement inférieurs à la moyenne. Ce qui me fâche encore plus, c'est entendre parler de cet écart de salaire, car les gens de la région travaillent eux aussi. C'est dans une des régions les plus désavantagées et les plus diversifiées démographiquement. Elle a depuis longtemps des problèmes d'embauche.

Ce qui me dérange beaucoup, c'est que ces épicerie n'ont pas besoin d'avoir une politique visant à payer leurs travailleurs différemment. C'est un choix d'entreprise qui consiste délibérément à offrir moins de services et moins de produits. En outre, elles savent qu'elles se trouvent dans des régions défavorisées par rapport à d'autres régions dans les banlieues plus riches où il y a de meilleurs emplois, de meilleurs produits et un meilleur service. C'est leur modèle d'affaires. C'est de la discrimination pure et simple à l'égard de certains de nos quartiers les plus pauvres et les plus désavantagés, et elles adoptent cette politique. Leur modèle d'affaires repose là-dessus.

Vous vous demandez pourquoi les gens s'en indignent, car les enfants et les travailleurs à temps partiel autour d'eux... Je le sais, car j'ai été spécialiste des rendez-vous pour les personnes handicapées, et ce sont les plus vulnérables dans ce scénario. Vous avez raison: les heures sont fixées et il manque de suivi.

Quoi qu'il en soit, il faut consacrer beaucoup plus de temps à la question que nous le faisons pendant les délibérations du Comité aujourd'hui. Il y a manifestement une discrimination structurelle opérée par les chaînes d'épicerie dans certaines des régions les plus désavantagées. Tout ce qu'il faut faire pour voir la différence, c'est marcher dans les allées des épicerie. Pourquoi certains quartiers ne sont-ils pas traités de la même façon que les autres?

• (1315)

La présidente: Malheureusement, c'est tout le temps que vous aviez, monsieur Masse.

Nous allons maintenant entendre Mme Gray, pour cinq minutes.

Mme Tracy Gray (Kelowna—Lake Country, PCC): Merci, madame la présidente.

Monsieur Dias, j'ai vu des épiciers et leurs documents temporaires sur la pandémie dire que la paye revenait essentiellement à la normale. Cependant, nous savons que des provinces maintiennent encore leur déclaration d'urgence. Dans ma circonscription, j'entends de petits entrepreneurs dire qu'ils ont encore de la difficulté à trouver à leur épicerie locale des choses comme du désinfectant pour les mains, de l'équipement de nettoyage et de l'équipement de protection pour leur personnel et leurs clients afin de pouvoir rouvrir leurs portes en toute sécurité.

Monsieur Dias, convenez-vous que la pénurie de ces produits dans les épicerie signifie que nous ne sommes pas revenus à la normale?

M. Jerry Dias: Je suis accompagné aujourd'hui de M. Gord Currie et de Mme Carolyn Wrice, qui sont présidents d'une section locale. Pourquoi ne pas demander à M. Gord de répondre à votre question?

M. Gord Currie (président, Section locale 414, Unifor): Votre question portait sur la pénurie de certains articles. Il y a effectivement encore des pénuries. Je me rends pratiquement tous les jours dans les épicerie, et on ne peut pas trouver de désinfectant pour les mains, de lingettes Lysol et ce genre de choses. Je pose sans cesse la question aux gérants, et ils disent que l'approvisionnement est difficile et que les fournisseurs ne peuvent pas leur livrer ces produits. Cela signifie que l'effet de la pandémie se fait toujours sentir, car ces articles sont acheminés vers des endroits où le besoin est plus criant, comme les hôpitaux et ainsi de suite. Oui, c'est un bon point. Ils n'ont pas ces produits.

J'ai moi-même de la difficulté à en trouver. J'ai acheté du désinfectant pour les mains au magasin du coin. C'est là que j'ai dû me rendre.

Mme Tracy Gray: Parfait. Merci de votre réponse.

Monsieur Dias, vous avez dit qu'il n'y a pas eu de coordination de la part du gouvernement fédéral pour fournir de l'équipement de protection aux travailleurs essentiels au début de la pandémie.

Des employés que vous représentez dans les épicerie vous ont-ils dit qu'ils ont encore de la difficulté à avoir un approvisionnement constant d'équipement de protection individuelle et de produits de nettoyage afin d'offrir un milieu de travail sécuritaire?

M. Jerry Dias: Sans aucun doute. J'ai expliqué plus tôt qu'il y a une chaîne alimentaire même entre les travailleurs essentiels, laquelle détermine qui obtient les articles, et il est donc très difficile dans nos milieux de travail d'obtenir certains produits de base.

Nos membres sont fâchés et ils ont peur. Ils ont le droit de l'être, mais ils se rendent au travail par engagement.

Comme je l'ai dit, le fait que nos membres travaillent souvent dans deux ou trois épicerie pour joindre les deux bouts constitue un défi semblable à ce que nous avons vu pour les préposés aux services de soutien à la personne dans les établissements de soins de longue durée. Nous savons que les maladies sont transmises et qu'elles se propagent plus facilement lorsque les gens travaillent à plus d'un endroit. Les défis auxquels fait face le secteur de la santé sont donc les mêmes dans le secteur du commerce de détail, et nos membres méritent mieux.

Mme Tracy Gray: Je vois. Merci de ces explications.

J'aimerais parler de la capacité financière de Loblaws.

Nous savons qu'en 2016, Loblaws a présenté une soumission et remporté l'enchère en ligne pour des permis de vente de vin de la Colombie-Britannique. Même si les dernières soumissions n'ont pas été rendues publiques, nous avons appris grâce aux déclarations du gouvernement, dans des bulletins d'information publiés en novembre 2016, que l'enchère devait permettre d'amasser près de 7 millions de dollars. [*Difficultés techniques*] a manifestement vu les possibilités de revenus que présentaient ces permis. [*Difficultés techniques*] pendant la majeure partie de la pandémie alors que les gens mangent essentiellement chez eux pendant des mois. On a rapporté que les ventes d'autres détaillants d'alcool ont augmenté.

Pensez-vous que des entreprises comme Loblaws ont observé pendant cette période une hausse des ventes de vin et qu'elles ont eu un profit supérieur au coût temporaire de la rémunération pendant la pandémie?

● (1320)

M. Jerry Dias: Eh bien, les chiffres sont éloquentes. Au bout du compte, les profits de Loblaws pendant le premier semestre de 2019 étaient faibles par rapport à la même période en 2020. On va dira de façon très catégorique — honteusement, je dirais — que leurs profits au cours des trois derniers mois n'ont jamais été aussi élevés au cours de l'histoire récente.

Ces détaillants ont donc très bien profité de la pandémie. Comme je l'ai dit, ils devraient avoir honte de ce qu'ils ont fait.

Mme Tracy Gray: Excellent. Merci.

Je vois qu'il ne me reste plus de temps, madame la présidente.

La présidente: Merci beaucoup.

Notre prochain intervenant est Mme Lambropoulos, pour cinq minutes.

Mme Emmanuela Lambropoulos (Saint-Laurent, Lib.): Je commence à perdre la connexion, madame la présidente, mais je ferai de mon mieux.

[*Français*]

J'aimerais d'abord vous remercier de représenter ce groupe de travailleurs qui ont assumé leur rôle de façon héroïque durant la pandémie, que nous combattons encore. Ces travailleurs ont continué à offrir des services essentiels à tous les Canadiens et à toutes les Canadiennes alors qu'ils auraient pu demeurer à la maison et recevoir la PCU. Ils sont restés loyaux à leurs employeurs durant cette période.

Comme vous l'avez souligné, le régime de retraite est déjà insuffisant pour ces travailleurs...

[*Traduction*]

M. Jeremy Patzer (Cypress Hills—Grasslands, PCC): J'invoque le Règlement, madame la présidente.

La présidente: Oui, monsieur Patzer.

M. Jeremy Patzer: Comme j'entends la députée en français et l'interprétation en même temps, je ne comprends rien. Il y a deux voix en même temps.

La présidente: Madame Lambropoulos, pouvez-vous vous assurer d'être au canal français?

Bien. Pouvons-nous réessayer?

[*Français*]

Mme Emmanuela Lambropoulos: Voilà, c'est fait. Je vais donc poursuivre.

Comme vous l'avez constaté, le régime de retraite de ces travailleurs est déjà insuffisant. Leur assurance collective est insuffisante. Ils méritent certainement davantage que cette prime de 2 \$.

Ma première question s'adresse à vous, monsieur Lacroix. Pourriez-vous me dire quel pourcentage de vos membres, ou combien d'entre eux, ne gagne encore que le salaire minimum fixé par leur propre province?

M. Stéphane Lacroix: Je vous dirais que c'est au moins 50 % de ces travailleurs et travailleuses. Dans certains cas, ils gagnent un peu plus que le salaire minimum. Ici, au Québec, un pourcentage non négligeable de nos travailleurs gagne à peine plus que le salaire minimum.

Or, au cours des dernières années, on a attiré mon attention sur le phénomène suivant. À tous les mois dans nos épicerie au Québec, 10 % des employés quittent leur emploi pour aller travailler ailleurs. Il y a donc une rotation. C'est le phénomène des portes tournantes. Cela indique très clairement que les conditions ne sont pas suffisantes. Même si le salaire est légèrement supérieur au salaire minimum, soit de 1 \$ ou de 2 \$, les conditions sont nettement insuffisantes. Les gens décident donc de quitter leur emploi, d'aller voir ailleurs et de travailler dans d'autres industries.

Mme Emmanuela Lambropoulos: Selon vous, quelles mesures devrait-on mettre en vigueur pour faire face à des périodes incertaines comme celle-ci? Quelles conditions, quel salaire devrait-on offrir aux employés des épicerie?

M. Stéphane Lacroix: Je n'ai pas de salaire précis à suggérer, mais je peux affirmer que, si on ne revalorise pas le métier d'épicier — appelons-le comme cela —, on ne pourra jamais garder les gens. On ne pourra jamais empêcher le phénomène des portes tournantes. Cela passe par une augmentation substantielle du salaire.

Si un travailleur gagne 25 000 \$ ou 30 000 \$ par année, peut-il s'acheter une maison et fonder une famille? À Montréal, un condo moyennement décent coûte entre 300 000 \$ et 400 000 \$. Un travailleur qui gagne 25 000 \$ ou 30 000 \$ par année peut-il se permettre d'acheter un condo ou autre chose qu'un appartement médiocre?

Ces gens ont également besoin d'une assurance collective décente afin qu'ils n'aient pas à vider leurs poches pour aller voir le dentiste. Ensuite, ils ont besoin d'un régime de retraite qui va leur permettre de bénéficier d'une retraite sans trop de problèmes financiers à 60 ou 65 ans. Enfin, ils ont besoin d'un salaire décent. Est-ce 17 \$ l'heure, 20 \$ l'heure ou 25 \$ l'heure? Cela dépend des régions et des circonstances, mais une chose est sûre, le gouvernement doit mettre son nez là-dedans. Il doit évaluer cela de manière exhaustive d'une région à l'autre. Il doit mettre en place une structure qui va faire en sorte que les entreprises de cette industrie assurent à ces travailleurs des conditions et des salaires décentes.

Je ne peux donc pas vous dire s'il s'agit de 17 \$ l'heure ou de 20 \$ l'heure, car cela varie d'une région à une autre. Je vous remercie de votre question.

• (1325)

Mme Emmanuella Lambropoulos: Je vous remercie beaucoup de vos commentaires, monsieur Lacroix.

[Traduction]

Monsieur Dias, le 18 juin 2020, vous avez dit dans un communiqué que les 2 \$ supplémentaires de l'heure n'étaient qu'un commencement pour résoudre les inégalités historiques dans l'industrie. Vous avez dit que cette prime de 2 \$ ne devrait jamais disparaître, et qu'il faudrait même l'augmenter.

Avez-vous des observations à ce sujet?

M. Jerry Dias: Vous avez parfaitement raison. Le Canadien moyen gagne 52 000 \$ par année, soit environ 25 \$ l'heure. La vraie question consiste à savoir si les employés d'épicerie sont considérés comme étant essentiels pendant la pandémie, et ils le sont, un point c'est tout. Pourquoi gagneraient-ils moins que le salaire moyen au Canada?

Je vois la carte rouge, ce qui signifie que nous n'avons plus de temps, mais il ne fait aucun doute que je maintiens ce que j'ai dit.

Mme Emmanuella Lambropoulos: Merci beaucoup.

La présidente: Notre prochain intervenant est M. Dreeshen. Vous avez cinq minutes.

M. Earl Dreeshen (Red Deer—Mountain View, PCC): Merci beaucoup, madame la présidente.

Je sais que M. Masse a parlé du scandale concernant le prix du pain et de la collusion connexe. Je viens d'une collectivité agricole et je tiens juste à faire valoir que même si vous doublez le prix du pain, les agriculteurs n'obtiendraient que quelques sous de plus. Le milieu agricole génère beaucoup de revenus, mais ce n'est pas nécessairement les agriculteurs qui en profitent.

J'aimerais m'adresser à M. Lacroix, aux Teamsters. Il est très important d'acheminer les produits aux magasins. Je sais qu'il y a eu des problèmes majeurs au début. J'ai parlé à de nombreuses personnes préoccupées — des camionneurs et ainsi de suite — par des choses simples comme l'accès à des toilettes publiques, à des endroits où se procurer de la nourriture et ainsi de suite. J'espère que nous avons tiré des leçons de la situation.

Nous pouvons peut-être aussi nous pencher sur la situation des employés d'épicerie. Lorsque nous nous rendons dans nos coopératives locales et ailleurs pour faire notre épicerie, nous voyons les grands efforts qui sont déployés, nous voyons les travailleurs essayer l'équipement entre les clients. Nous voyons les petits points sur le sol. Les gens comprennent que si nous respectons les directives, nous pourrions continuer de travailler ensemble. Je pense que c'est essentiel.

Je ne sais pas qui est à l'origine de certaines de ces mesures, et je suis curieux de savoir si les travailleurs ont contribué à leur mise en place, et quelles autres suggestions sont attribuables aux travailleurs de première ligne, que ce soit ceux à la file d'attente à l'épicerie, ou — je pourrais peut-être commencer par vous, monsieur Lacroix — ceux qui transportent les aliments aux épiceries.

[Français]

M. Stéphane Lacroix: Je vous remercie de votre question, monsieur le député.

Vous avez mentionné quelque chose d'intéressant en parlant du camionnage. Je vous dirais qu'on n'a tiré aucune leçon dans le domaine du camionnage. Bien entendu, des compagnies de camionnage font leur travail correctement et ont mis en place une structure pour protéger les camionneurs et les camionneuses. Néanmoins, cela a pris énormément de temps et a été extrêmement difficile. Il a fallu constamment rappeler à ces entreprises de mettre en place des procédures de sécurité pour ces gens-là, et, encore aujourd'hui, ces camionneurs ont parfois du mal à accéder à certains endroits pour aller à la toilette ou pour prendre leur douche.

La situation s'est résorbée, mais cela a pris énormément de semaines. Il a fallu un tas d'entrevues du président de Teamsters Canada, François Laporte, pour mettre de la pression dans le système.

Je pense qu'il y a une gestion de crise, un plan de continuité — on appelle cela un « plan de contingence » en mauvais français — qui doit être mis en place par le gouvernement, mais également par l'industrie. Ce plan de continuité doit être fait avant une pandémie ou entre les pandémies, et non en plein milieu d'une pandémie alors qu'on est en train de vivre une situation difficile.

En ce qui concerne les mesures de sécurité qui ont été mises en place, les entreprises de commerce de détail et les épiceries ont fait un bon travail, et il faut le reconnaître. Elles ont fait preuve d'une certaine attention, d'une certaine empathie envers les travailleurs et les travailleuses. Les travailleurs et les travailleuses aussi ont présenté des idées et ont proposé des choses qui ont pu assurer leur sécurité.

Avant de terminer, je voudrais juste ajouter que, à des dizaines de reprises, j'ai personnellement observé à quel point les gens dans la population, les clients et clientes dans les épicerie, ne sont pas toujours conscients de la situation. Ils vont dans le sens contraire des indications, sont proches physiquement des travailleurs et des travailleuses, touchent aux travailleurs et aux travailleuses, touchent aux produits pour rien.

Il y a encore beaucoup de travail de sensibilisation à faire, et ce n'est pas seulement aux compagnies d'épicerie et aux épicerie de le faire. C'est au gouvernement de le faire, mais il revient également à nous tous, collectivement, de nous discipliner. Comme je vous le disais tantôt, nous assistons à la première grosse pandémie au Canada, mais je ne pense pas que ce soit la dernière.

• (1330)

[Traduction]

M. Earl Dreeshen: Merci beaucoup.

M. Paul Meinema: Puis-je également répondre à la question, monsieur Dreeshen?

M. Earl Dreeshen: Oui, merci.

M. Paul Meinema: Au début de la pandémie, nous avons préparé avec nos syndicats partout dans le monde une liste des 20 pratiques exemplaires pour les commerces de détail qui comprenait tout ce que vous voyez maintenant. Un grand nombre de ces pratiques proviennent des employés, des syndicats, et d'autres, des employeurs.

Nous l'avons fait parvenir à la ministre Hajdu. Il s'agit de ce que l'ensemble des employés et des employeurs considéraient comme les pratiques exemplaires, et je suis fier de dire que la plupart de ces pratiques ont été adoptées, mais pas toutes. Par ailleurs, leur application n'est pas uniforme.

M. Earl Dreeshen: Merci.

La présidente: Nous passons maintenant à M. Ehsassi.

Vous avez cinq minutes.

M. Ali Ehsassi (Willowdale, Lib.): Merci beaucoup, madame la présidente.

Merci beaucoup aux témoins de leurs témoignages percutants. Je sais que je parle au nom de tous mes collègues et des Canadiens en général quand je dis que nous sommes très reconnaissants à l'égard des travailleurs essentiels pendant cette période difficile.

Même avant la pandémie, je pense que le sujet des salaires convenables était épineux, ce qui est d'autant plus vrai dans une période comme celle-ci où beaucoup d'employés sont très préoccupés.

Je vais commencer par M. Dias.

Vous avez répondu à mon collègue, M. Jowhari, en disant que votre syndicat n'a pas été averti de l'élimination progressive des hausses salariales.

Si nous remontons un peu plus loin, tout au long de ce processus difficile pendant la pandémie, la direction de ces épicerie communiquait-elle avec vous au sujet de la mise en place de mesures de protection? Il me semble que les travailleurs sont mieux placés que la direction pour savoir ce qui doit être fait. La direction a-t-elle communiqué avec vous à propos des mesures de protection à prendre?

M. Jerry Dias: Les chaînes d'épicerie ont sans aucun doute échangé avec nos sections locales. Elles ont communiqué avec mon personnel chargé de représenter les employés d'épicerie, et mes adjoints ont grandement collaboré.

Nous avons pris part aux discussions sur le milieu de travail, sur la santé et la sécurité de nos membres, et, à vrai dire, sur les protocoles et les procédures pour les clients.

Encore une fois, à propos de toute la question de la rémunération pendant la pandémie, les grandes épicerie n'ont jamais communiqué avec notre syndicat pour dire que les salaires allaient diminuer. Il n'en a jamais été question. Elles n'ont jamais parlé de s'entendre sur un paiement forfaitaire. Nous n'avons aucunement contribué aux efforts déployés à cette fin.

M. Ali Ehsassi: Monsieur Dias, avant de donner la parole aux autres témoins, l'un des témoins a mentionné le nombre d'employés qui étaient tombés malades. Pouvez-vous aussi nous donner quelques chiffres? Des membres de la direction compareraient vendredi prochain, et il nous serait très utile de disposer de ces chiffres à l'avance.

M. Jerry Dias: L'un de nos membres qui travaillait dans un entrepôt est décédé, mais à présent, je crois qu'il y a 20 cas actifs de COVID-19 dans les supermarchés et 15 cas dans les entrepôts.

Permettez-moi de donner la parole à M. Currie

• (1335)

M. Gord Currie: Oui, je peux vous fournir les chiffres en date d'hier. Nous avons environ 8 000 membres, seulement pour Metro. Nous avons 20 cas dans le centre de distribution et 18 cas dans les magasins. Actuellement, neuf d'entre eux sont revenus au travail dans le centre de distribution et six d'entre eux dans les magasins. Mais un employé d'entrepôt est décédé.

M. Ali Ehsassi: Je vous remercie.

J'aimerais maintenant poser la même question à M. Lacroix, c'est-à-dire que j'aimerais connaître le nombre d'employés qui sont tombés malades.

[Français]

M. Stéphane Lacroix: Je n'ai pas ces informations en ce moment.

[Traduction]

M. Ali Ehsassi: Monsieur Meinema, avez-vous quelque chose à ajouter?

M. Paul Meinema: Nous avons eu jusqu'à 60 cas actifs à l'échelle du Canada. Nous avons eu quatre décès dans le secteur de la vente au détail. Nous avons eu deux décès dans le secteur de la transformation des viandes, et plus de 3 000 personnes ont été touchées à un moment ou à un autre dans le secteur de la transformation des aliments.

M. Ali Ehsassi: Je vous remercie.

Monsieur Meinema, j'aimerais vous poser une question de suivi. Vous avez dit que c'était un enjeu que vous soulevez à la table des négociations. Compte tenu des salaires de subsistance problématiques que beaucoup d'employés reçoivent, quelle réponse la direction vous donne-t-elle habituellement lorsque vous soulevez ces types de préoccupations légitimes?

Je veux seulement me préparer pour vendredi.

M. Paul Meinema: La direction soulève toujours le même point, c'est-à-dire qu'elle nomme ses concurrents et les salaires offerts par ces concurrents.

Nous répondons que nous croyons que le système est déficient. En effet, le système logistique de la vente au détail des produits alimentaires est défectueux lorsque nous nous préoccupons davantage de faire baisser les coûts, ce qui a des répercussions sur les Teamsters dans l'industrie du camionnage et sur Unifor, les Teamsters et TUAC dans les entrepôts, car nous nous retrouvons avec des entrepôts entièrement automatisés. Le système lui-même a des marges très faibles, mais je pense que c'est parce que le système est conçu pour s'assurer de maintenir ces marges à un niveau peu élevé.

C'est la raison pour laquelle je pense que le gouvernement doit intervenir énergiquement pour assurer un salaire de subsistance, car si la concurrence est réellement le problème, il faut obliger les concurrents non syndiqués à offrir les mêmes salaires et avantages sociaux. Dans l'ensemble, les syndiqués recevront plus d'avantages sociaux et ils recevront une pension, mais tout cela en fait partie. Les faibles marges dont les détaillants ne cessent de parler représentent une faille dans le système, selon moi, parce que c'est la voie que nous empruntons toujours au lieu de tenter d'améliorer le sort des travailleurs.

M. Ali Ehsassi: Merci, monsieur Meinema.

La présidente: Merci beaucoup. Malheureusement, votre temps est écoulé, monsieur Ehsassi.

[Français]

Monsieur Savard-Tremblay, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

M. Simon-Pierre Savard-Tremblay (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Bonjour.

Ma question s'adresse à M. Lacroix. En fait, il s'agira de deux questions complémentaires en une.

Premièrement, on peut dire que, au cours des 20 dernières années, les géants de l'industrie n'ont pas offert des conditions de travail de qualité à leurs employés, parce que les salaires n'ont pas suivi. Malgré la lutte du monde syndical, on peut dire qu'il est toujours difficile d'obtenir de meilleures conditions de travail. Quels seraient les avantages d'imposer un décret gouvernemental?

Deuxièmement, je voudrais aborder la question d'une éventuelle hausse de salaire. Supposons qu'on rende obligatoire une hausse salariale de 2 \$ l'heure pour les travailleurs et les travailleuses des épiceries. On ne fera pas de procès d'intention, mais on peut supposer que les entreprises vont dire qu'elles peuvent le faire, mais que la facture sera refilée aux consommateurs. C'est un argument classique. J'aimerais également entendre ce que vous avez à dire là-dessus.

M. Stéphane Lacroix: C'est certainement un argument classique. On ne sait plus sous quel angle aborder le problème des conditions des travailleurs et des travailleuses dans cette industrie. Je vous remercie de vos questions. Je vais répondre d'abord à la première.

Un des avantages du décret, c'est qu'il permet une compétitivité équitable entre les entreprises. Il n'y a donc pas d'entreprises qui offrent un très haut salaire et d'autres qui offrent un salaire très bas; tout le monde offre des salaires et des conditions de travail similaires, en général. Les décrets fonctionnent. Au Québec, on a mis

en place des décrets visant certaines industries, et ils n'ont pas nécessairement fait exploser les prix pour les consommateurs.

Par exemple, il y a un décret visant l'industrie des éboueurs dans la région de Québec, et cela n'a pas fait exploser la facture des gens de cette région qui ont une maison et qui paient des taxes municipales. C'est donc une sorte de légende urbaine utilisée par les entreprises pour essayer de se dédouaner pour ne pas avoir à payer et à traiter correctement les travailleurs et les travailleuses.

Nous sommes en 2020 et on paie les gens 15 \$ l'heure. Franchement, je pense qu'il faut passer à l'étape suivante.

• (1340)

M. Simon-Pierre Savard-Tremblay: Je vous remercie de votre intervention, dont je partage tout à fait le sens, monsieur Lacroix.

La présidente: Merci beaucoup, messieurs Lacroix et Savard-Tremblay.

[Traduction]

M. Masse a la parole pour la prochaine série de questions. Il a deux minutes et demie.

M. Brian Masse: Merci, madame la présidente.

Selon un reportage de CTV, deux employés d'une épicerie de Windsor ont reçu un résultat positif au test de dépistage de la COVID-19. Ce renseignement a été rendu public aujourd'hui. Ces employés travaillent au Real Canadian Superstore de la rue Walker et de l'avenue Dougall. Si quelqu'un affirme que la pandémie a ralenti et que le prix du travail diminue en conséquence, ce n'est pas vrai. Nous savons tous qu'une deuxième vague s'en vient.

J'aimerais poser ma première question au représentant des Teamsters. Il me restera seulement une minute et demie lorsque j'aurai terminé de poser ma question, et j'espère donc que nous pourrions procéder aussi rapidement que possible.

Un plus grand nombre de postes à temps plein dans ce secteur permettrait-il également de réduire les risques pour le public et les travailleurs si ces postes étaient plus permanents et routiniers? J'ai une formation de préposé aux services de soutien à la personne. De nombreux préposés doivent occuper deux ou trois emplois différents. Ils sont aussi plus exposés et le risque pour les personnes qu'ils servent est plus élevé, car ils doivent aller d'un endroit à l'autre.

J'aimerais que le représentant des Teamsters réponde d'abord à ma question, et qu'il soit suivi du représentant des Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce Canada, et enfin des représentants d'Unifor. Voici donc ma question: une plus grande stabilité des emplois à temps plein permettrait-elle non seulement d'améliorer la sécurité des travailleurs sur place, mais aussi celle du grand public?

M. Paul Meinema: Je peux répondre en premier.

Sur le plan purement mathématique, monsieur Masse, c'est certainement le cas. En effet, si cinq ou trois personnes viennent travailler à temps partiel, mais qu'une personne à temps plein peut faire le même travail, il est évident que cela réduirait le nombre de points de contact. Il ne fait donc aucun doute que sur le plan mathématique, ce serait préférable.

De plus, ces travailleurs à temps partiel n'iraient pas travailler pour un autre employeur ou un autre détaillant, et ils auraient donc moins de contacts, car ils auraient un seul emploi à temps plein. Comme nous le savons tous, un emploi à temps plein avec un salaire de subsistance adéquat permettait à ces personnes d'être dans une meilleure situation sur tous les plans.

En ce qui concerne le point que vous avez soulevé plus tôt, monsieur Masse, au sujet des déserts alimentaires, des magasins inadéquats et de ces types de problèmes, une politique alimentaire nationale nous permettra de remédier à cette situation, mais des emplois à temps plein changeraient la donne.

M. Brian Masse: D'accord.

M. Jerry Dias: Nous pouvons maintenant entendre la réponse de Carolyn Wrice.

Mme Carolyn Wrice (présidente, Section locale 597, Unifor): Oui, certainement. Je représente les travailleurs du commerce de détail ici, à Terre-Neuve. Les gens survivent d'un chèque de paie à l'autre. S'ils avaient un emploi et un salaire à temps plein, ce serait certainement beaucoup plus sécuritaire pour tout le monde. Par exemple, certains employés de notre magasin travaillent dans d'autres magasins pour obtenir 40 heures par semaine. Ce n'est pas un bon mode de vie. Certains de nos travailleurs doivent avoir recours aux banques d'alimentation. Les choses ne vont pas bien ici.

Manifestement, nous vivons sur une île. Nous venons tout juste de nous joindre à la bulle de l'Atlantique. Des gens arrivent donc dans notre province et nous ne savons pas vraiment ce qu'ils nous amènent, et ils...

La présidente: Malheureusement, madame Wrice, le temps est écoulé pour cette série de questions.

Mme Carolyn Wrice: Je vous remercie.

La présidente: La parole est maintenant à M. Patzer.

Vous avez cinq minutes.

M. Jeremy Patzer: Je vous remercie, madame la présidente.

Mes premières questions s'adressent à M. Meinema.

Vous avez mentionné plus tôt les faibles marges déclarées par certains magasins et la nécessité d'apporter un changement systémique. À titre d'exemple, ma circonscription a une superficie de 77 000 kilomètres carrés et compte environ 140 collectivités. Ce sont toutes de très petites villes. Un grand nombre de ces petites villes ont leur propre épicerie. Les marges sont si faibles que s'il y avait une augmentation du salaire minimum obligatoire, disons du salaire actuel à 15 \$ de l'heure, la plupart de ces propriétaires de magasins m'ont dit qu'ils devraient mettre à pied tous leurs employés et travailler eux-mêmes plus d'heures, car ils ne pouvaient littéralement pas se permettre de payer ces salaires.

Comment pouvons-nous résoudre ce problème et cette préoccupation?

M. Paul Meinema: Je pense que cet enjeu est toujours soulevé lorsque nous parlons du salaire minimum ou des augmentations par l'entremise d'une convention collective. Je pense que ce raisonnement ne tient pas vraiment la route. En effet, les petits et les grands détaillants nous disent chaque fois que si les salaires minimums augmentent quelque part au pays, ils devront fermer leurs magasins et mettre à pied leurs employés. En fait, cela n'arrive pas. Ce qui se passe en réalité, c'est que les gens ont plus d'argent à dépenser au

sein de leur collectivité, ce qui génère plus de revenus et plus d'emplois.

Encore une fois, je pense que le fait que nous devons maintenir des marges si étroites qu'elles ne nous permettent pas de rémunérer convenablement les personnes qui font le travail représente une déficience du système, car lorsque nous faisons face à une pandémie, ils peuvent [Difficultés techniques]. Les magasins ne ferment pas et les gens ne font pas faillite à cause de cette partie de la crise. Je suis conscient que la pandémie a causé du tort à des gens dans d'autres secteurs, mais je parle des détaillants alimentaires. Selon certaines recherches, les gens disent qu'ils seraient tout à fait prêts à payer quelques sous de plus pour une boîte de thon ou des carottes si cela signifiait que les employés qu'ils côtoient chaque semaine à l'épicerie pourraient obtenir un salaire décent, une pension et des avantages sociaux.

Un certain nombre de choses permettront d'améliorer et de stabiliser la situation. Vous pouvez parler de certaines choses dans les petites collectivités que vous avez mentionnées. Comme l'a dit Carolyn Wrice, certaines personnes, c'est-à-dire certains travailleurs de ces magasins, ont certainement recours aux banques d'alimentation. Nous devons donc reconnaître que le système est défectueux. Nous pourrions offrir une bien meilleure situation à ces travailleurs et aux petites collectivités, car ils auraient plus d'argent à dépenser dans d'autres endroits aussi.

● (1345)

M. Jeremy Patzer: D'accord. Oui, encore une fois, en ce qui concerne ces changements systémiques, avez-vous des suggestions précises qui permettraient d'y arriver? C'est formidable que nous ayons cette discussion, mais en dehors de cette pandémie, je pense que parce que les gens ont été obligés de rester chez eux s'ils le peuvent... Peut-être qu'ils travaillent encore dans leur petite ville. Ils ne voyagent pas à l'étranger. Peut-être qu'en ce moment, ils ont potentiellement plus d'argent à dépenser sur la nourriture et les produits de première nécessité. Mais en dehors de cela, si la vie revient à la normale, nous ferons face à ce défi, surtout lorsque nous avons des taxes sur le carbone à la hausse et d'autres facteurs qui font augmenter le prix du transport en commun et de la nourriture.

Quels sont les changements systémiques dont nous aurons besoin? Quelles sont les choses concrètes que nous pouvons faire pour aider?

M. Paul Meinema: On parle depuis longtemps, au Canada, d'un salaire de subsistance. Je crois que c'est une conversation qui doit sérieusement prendre de l'ampleur. La même chose s'applique à la conversation sur un revenu minimal garanti.

Pour revenir au commentaire que j'ai formulé plus tôt, nous devons avoir une discussion approfondie sur ce que gagne un travailleur dans un magasin et sur ce que gagne un PDG. Nous devons avoir une discussion approfondie et sérieuse sur les profits que ces magasins réalisent comparativement au salaire gagné par leurs travailleurs. Je ne pense pas qu'il existe de solution miracle. Il faut adopter une approche holistique qui tienne compte de la logistique de cette forme de vente au détail, afin d'offrir un salaire adéquat et plus stable non seulement aux travailleurs, mais également aux collectivités dont vous avez parlé.

M. Jeremy Patzer: Certainement. Je présume que le gros problème, pour revenir au modèle des petites collectivités, n'est pas la structure avec un PDG, car dans ces cas-là, la même personne agit à titre de PDG, de propriétaire, de travailleur de première ligne et d'actionnaire. Cette personne occupe tous les postes parce que les marges sont si faibles. Cette structure n'existe donc pas nécessairement dans ces endroits, bien que dans le contexte de Loblaws et des grandes entreprises du même type, c'est effectivement un problème.

M. Paul Meinema: Toutefois, je ferais valoir que même les petits détaillants achètent des produits alimentaires d'un entrepôt. À titre de franchisés, ils profitent peut-être d'une aide pour la publicité. Il ne reste que très peu de marchés d'alimentation entièrement indépendants au Canada; les épiciers sont habituellement rattachés à une entreprise comme Loblaws, Sobeys, Metro et Federated Co-op. C'est là qu'ils achètent leurs aliments. On est donc encore en présence d'une structure. Il reste très peu de magasins qui soient de véritables entreprises familiales et dont les propriétaires se rendent à l'entrepôt pour acheter leurs aliments et les vendre dans la collectivité.

Excusez-moi, madame la présidente.

La présidente: Il n'y a pas de problème. Merci beaucoup.

La prochaine série de questions est à M. Erskine-Smith.

Vous avez la parole. Vous avez cinq minutes.

M. Nathaniel Erskine-Smith (Beaches—East York, Lib.): Merci beaucoup.

Ma question s'adresse au représentant de TUAC. Lorsque la prime de risque a été mise en œuvre pour la première fois en avril dernier, cette décision vous a-t-elle été communiquée avant d'être rendue publique?

M. Paul Meinema: Oui, cette décision a été communiquée à TUAC avant d'être rendue publique. Nous avons discuté avec les trois employeurs concernés de la façon de la mettre en œuvre. La discussion...

M. Nathaniel Erskine-Smith: À ce moment-là, vous ont-ils dit pourquoi ils offraient cette prime? Si oui, que vous ont-ils dit?

M. Paul Meinema: Eh bien, il y avait plusieurs raisons. Ils avaient décidé d'offrir cette prime pour reconnaître qu'il y avait une situation dans leurs magasins qui posait certains risques pour les travailleurs qui se trouvaient dans cette situation inhabituelle. Il y avait aussi certaines situations liées au maintien des emplois.

Tous ces éléments sont devenus une partie du processus et comme je l'ai dit plus tôt dans mon exposé, TUAC a travaillé avec ses alliés internationaux pour cerner les pratiques exemplaires à utiliser dans cette situation. La prime liée à la COVID-19 ou à la pandémie était l'un de ces enjeux.

• (1350)

M. Nathaniel Erskine-Smith: Dans une période de 24 heures, entre le 11 et le 12 juin, les entreprises Metro, Loblaws et Empire — propriétaire de Sobeys — ont publiquement annoncé qu'elles annulaient la prime liée à la pandémie le 13 juin.

Cette décision vous a-t-elle également été communiquée à l'avance?

M. Paul Meinema: J'ai eu une conversation avec les représentants de Loblaws sur la décision de mettre fin à la prime liée à la pandémie. Ils m'ont appelé pour me dire qu'ils mettaient fin à cette

prime. Comme je l'ai dit, j'étais catégoriquement contre cette décision.

M. Nathaniel Erskine-Smith: Quand cet appel a-t-il eu lieu?

M. Paul Meinema: Peu avant cela, monsieur Erskine-Smith. Je suis désolé, je n'ai pas la date exacte, mais l'appel a eu lieu quelques jours avant que l'annonce ne soit faite.

M. Nathaniel Erskine-Smith: Les autres entreprises alimentaires n'ont pas du tout communiqué avec vous.

M. Paul Meinema: Je n'ai eu aucune conversation avec les représentants de Metro ou Sobeys.

M. Nathaniel Erskine-Smith: Qui vous a communiqué la décision de Loblaws?

M. Paul Meinema: La personne responsable de la direction des ressources humaines de l'entreprise.

M. Nathaniel Erskine-Smith: Pourriez-vous confirmer la date au Comité — je sais que vous ne l'avez pas aujourd'hui — lorsque ce sera possible?

Monsieur Dias, vous avez mentionné que des travailleurs sont toujours aux premières lignes et qu'ils s'exposent à des risques, et que des membres de votre syndicat ont récemment dû cesser de travailler parce qu'ils avaient contracté la COVID-19.

La raison d'être de la prime liée à la pandémie, comme on l'a expliqué à TUAC, était d'indemniser les travailleurs qui s'exposaient à un risque. Ce risque a-t-il été éliminé?

M. Paul Meinema: Non, il est toujours présent.

M. Jerry Dias: Nous connaissons tous la réponse à cette question, et c'est non. Le fait que deux travailleurs viennent à nouveau d'avoir un résultat positif au test de la COVID, comme cela a été annoncé aujourd'hui à Windsor, en est la preuve. L'argument est absurde, et toutes les personnes du présent groupe d'experts le comprennent. Je dirais même qu'ils le comprennent aussi. Cela n'a rien à voir avec le fait que la pandémie est en quelque sorte terminée et que l'on entrevoit la lumière au bout du tunnel. C'était une décision qui a été prise pour des raisons financières, point final.

Nous avons déjà discuté de l'incidence de l'augmentation des salaires. Le député précédent a posé des questions sur la petite communauté et des magasins de quartier. Écoutez, vous ne pouvez pas vous servir du scénario le plus sombre pour affirmer que cela devrait en quelque sorte être le test décisif pour l'industrie.

Paul a raison de dire qu'il y a très peu de magasins de quartier. La grande majorité des épiceries des collectivités urbaines et rurales appartiennent à de gros joueurs de l'industrie qui gagnent de l'argent à profusion. Ce n'est pas une décision économique qui a été prise en fonction de la rémunération « pandémie » plutôt que de leur résultat net, car nous savons qu'ils gagnent plus d'argent maintenant qu'avant la pandémie.

Si les montants étaient liés à leur capacité de payer, il leur faudrait donner 4 \$ de plus de l'heure, parce qu'ils gagnent plus maintenant qu'à la même époque l'année dernière. C'est donc un argument qui ne tient pas la route.

M. Nathaniel Erskine-Smith: J'ai une question hypothétique à vous poser. Supposons que je suis un multimilliardaire et que j'ai une entreprise familiale qui me permet de gagner des millions de dollars. Disons maintenant que cette entreprise a réalisé des bénéfices records récemment. J'ai cependant laissé entendre publiquement que je crois en un salaire de subsistance progressif. Pensez-vous que cette personne hypothétique mettrait fin à la rémunération supplémentaire en temps de pandémie?

M. Jerry Dias: Non, parce qu'on serait portés à croire que les gens ont une certaine intégrité et qu'ils joindront le geste à la parole.

Ceux qui sont dans une situation où ils doivent apporter des changements et en parler ne peuvent pas tenir des propos progressistes un jour et faire tout le contraire le lendemain. Pour moi, quelqu'un qui ferait cela est un hypocrite.

M. Nathaniel Erskine-Smith: Ma femme a récemment reçu un appel virtuel de notre médecin pour l'examen de suivi de notre enfant de six mois. Le médecin a fait remarquer que nous tenions des audiences à ce sujet, et il a dit à ma femme: « Vous savez, ces travailleurs sont des travailleurs de première ligne, tout comme moi. »

Je vais m'arrêter là. Merci à tous.

M. Jerry Dias: Merci.

La présidente: Merci beaucoup.

Monsieur Meinema, je vais vous demander de transmettre au greffier les informations demandées par M. Erskine-Smith afin qu'il puisse les relayer au reste du Comité.

M. Paul Meinema: Puis-je répondre maintenant, madame la présidente?

La présidente: Certainement, si vous avez cette information.

M. Paul Meinema: En consultant le registre de mes appels téléphoniques, je dirais que c'était probablement le 8 juin.

La présidente: Merci beaucoup.

M. Paul Meinema: Je vous le dirai si je me trompe d'un jour ou deux. J'essayais de fouiller dans mon téléphone.

La présidente: Merci beaucoup.

Notre prochaine série de questions échoit à la députée Rempel Garner. Madame Rempel Garner, vous avez la parole pour cinq minutes.

• (1355)

L'hon. Michelle Rempel Garner: Je vous remercie, madame la présidente.

Je vais adopter une approche légèrement différente. Il s'agit d'une industrie en transition, qui a connu des perturbations avant la pandémie. Ce que je veux dire, c'est que nous assistons à une automatisation accrue et à des changements dans le dernier droit. Nous avons des entreprises comme Instacart. Les chauffeurs d'Instacart ne sont pas syndiqués et ils n'ont pas d'heures et de salaires garantis, mais ils font définitivement partie du système maintenant. J'ai l'impression que ce qui s'est passé pendant la pandémie est... Par exemple, dans le cadre des mesures de santé publique, il y a eu cette décision de fermer les restaurants et d'ainsi supprimer un secteur qui constituait un substitut aux épiceries. Il y a donc eu une augmentation des bénéfices des épiceries.

Dans ce contexte, alors que nous examinons les politiques visant à relever certains des défis que vous avez tous soulevés aujourd'hui

en tant que dirigeants syndicaux, je reviendrai sur le commentaire que vous avez fait, monsieur Dias, à savoir que l'augmentation de salaire de 2 \$ pourrait potentiellement inciter les gens à renoncer à la PCU. Pouvez-vous m'en dire plus long à ce sujet? Nous avons Instacart, une marge de profit accrue et l'automatisation. Maintenant, nous avons la PCU. Pour les travailleurs que vous représentez, quelles sont les répercussions les plus marquées des problèmes liés à la pandémie? Quelles seraient vos recommandations en matière d'équité salariale?

M. Jerry Dias: Tout d'abord, y a-t-il eu une recrudescence marquée des ventes à cause de la pandémie? La réponse est oui. Souvenez-vous, madame Rempel Garner, que Sobeys, Loblaw's et Metro ont réalisé des bénéfices de 2 milliards de dollars l'année dernière. Quand peut-on dire qu'assez, c'est assez? Comment peut-on arguer que l'augmentation des salaires aura une incidence négative sur le prix des denrées alimentaires? On pourrait dire que s'ils ne faisaient qu'un milliard de dollars au lieu de deux, ils pourraient faire baisser le prix de la nourriture. Ces coûts ne devraient pas être maintenus sur le dos des travailleurs.

J'ai soulevé une question et formulé une observation au sujet de la PCU. Il y a des travailleurs à temps partiel qui travaillent dans deux ou trois magasins, avec un minimum d'heures de travail. Certains travailleurs auraient gagné plus d'argent, franchement, en restant assis à la maison à recevoir 500 \$ par semaine qu'en travaillant 15 heures par semaine pour un salaire légèrement supérieur au salaire minimum. C'est un simple calcul. Les entreprises ont-elles accordé une augmentation de salaire de 2 \$ pour des raisons honorables? Si c'était le cas, elles le diraient publiquement, mais il ne fait aucun doute que dans leur esprit, elles se sont dit: « Combien de nos employés vont rester à la maison et s'en titrer quand même mieux qu'en venant travailler? »

Ce sont des choses dont il faut tenir compte, mais comme je l'ai dit plus tôt, madame Rempel Garner, je pense que le gouvernement fédéral devrait d'abord proposer un salaire minimum de base et faire pression sur les provinces pour qu'elles emboîtent le pas.

L'hon. Michelle Rempel Garner: Je pense que vous avez cerné ce que j'essayais de faire valoir, mais que je n'arrivais pas à formuler correctement. En ce qui concerne la PCU, et plus particulièrement si l'on pense à la façon dont nous l'envisageons pour la suite des choses, y a-t-il un défaut de conception non intentionnel que les détaillants pourraient utiliser à leur avantage pour réaliser des bénéfices, compte tenu des perturbations qu'ils subissaient déjà et de leur désir de s'automatiser? Je trouve cette observation fort intéressante. Je pense que c'est quelque chose que le Comité devrait vraiment examiner.

Les dirigeants ici présents représentent tous des travailleurs, en particulier dans l'industrie de la transformation. Nous avons vu tant de cas de COVID là-bas. Je viens de l'Alberta, et les usines de transformation de la viande en Alberta ont été un foyer propice à cela. Les systèmes sont tous interreliés. En tant que parlementaires, comment pouvons-nous formuler un ensemble de recommandations cohérentes pour l'ensemble du secteur de la restauration en tenant compte d'une éventuelle seconde vague qui se produirait dans les mois à venir?

M. Paul Meinema: Je pense que ce qui est vraiment important à cet égard, c'est de se pencher sur la deuxième vague.

Nous représentons probablement 90 % des gens qui travaillent dans l'industrie de la transformation des aliments et de la viande au Canada. Nous avons examiné la situation chez Cargill, JBS, Olymel au Québec et dans quelques usines de Maple Leaf. Je pense que les protocoles qui ont été...

Je ne sais pas si j'ai le temps d'aller au bout de mon propos.

• (1400)

La présidente: Allez-y très rapidement.

M. Paul Meinema: Il existe des protocoles qui doivent être appliqués de manière cohérente, et nous devons tenir compte du fait que les gens qui œuvrent dans l'industrie alimentaire et le commerce de détail rentrent chez eux après le travail. Les gens ont tellement d'interactions entre eux. D'autres rentrent chez eux rejoindre des travailleurs de l'industrie alimentaire ou du commerce de détail. Il faut surveiller cela de très près.

Merci, madame la présidente.

La présidente: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à la députée Jaczek. Vous avez la parole pour cinq minutes.

Mme Helena Jaczek (Markham—Stouffville, Lib.): Merci, madame la présidente. J'aimerais remercier tous les témoins d'avoir présenté leurs points de vue de manière aussi claire. Je pense que nous sommes bien armés pour vendredi, c'est-à-dire pour recevoir les trois grands.

En ce qui concerne votre représentation des travailleurs, dont nous avons tous compris, je pense, qu'ils sont vraiment des travailleurs essentiels, que pouvons-nous faire, en tant que représentants fédéraux au sein de ce comité? Quels types de recommandations devrions-nous faire au sujet des agissements du gouvernement fédéral?

J'aimerais commencer par vous, monsieur Meinema. Vous avez dit que vous étiez à la table des négociations. Il est question de normes nationales en matière de santé et de sécurité. Pourriez-vous nous en dire un peu plus sur ce que vous souhaiteriez voir du point de vue de la santé et de la sécurité?

M. Paul Meinema: Oui. Merci beaucoup.

Du point de vue de la santé et de la sécurité, dès le début du processus, nous avons informé la ministre Hajdu et la ministre Tassi de ce qui doit être fait tant dans le secteur de la transformation que dans celui de la vente au détail. Ce sont de bons protocoles, et je dirais que les syndiqués comme les non-syndiqués en ont adopté certains, mais cela manque de cohérence.

Je pense que le gouvernement fédéral peut prêter main-forte à la fois au secteur de la transformation et à celui de la vente au détail, car l'argent est là. Qu'il s'agisse de la PCU, de l'argent disponible pour les détaillants ou de l'argent offert pour aider les transformateurs de produits alimentaires à traverser la pandémie, le gouvernement pourrait affirmer sans équivoque que le processus repose en partie sur un engagement de notre part à suivre les directives convenues et recommandées de manière cohérente tout au long de l'exercice. Cela permettrait, très franchement, de sauver des vies.

Mme Helena Jaczek: Je vous remercie.

Monsieur Dias, vous avez plaidé pour un salaire minimum fédéral, bien sûr et, vraisemblablement, pour un salaire minimum amélioré. Comme vous le savez, ce sont les provinces qui fixent leur

propre salaire minimum. Je viens d'examiner où en sont les salaires minimums à l'échelle du pays, et j'ai été assez consternée de constater à quel point ils sont bas.

M. Jerry Dias: Oui, c'est le cas.

Mme Helena Jaczek: Il ne semble pas qu'un quelconque leadership fédéral à cet égard ait jusqu'à présent incité les provinces à s'amender de manière significative.

Comment voyez-vous l'avenir de ce processus? Encore une fois, dans l'optique du travail du Comité, quels types de recommandations concrètes pourriez-vous faire pour nous aider à influencer les provinces?

M. Jerry Dias: Eh bien, tout d'abord, vous devez montrer l'exemple. Le fait qu'il n'y ait pas de salaire minimum fédéral soulève déjà des questions. Je regarde les travailleurs des aéroports qui ont souffert des reculs aux termes de leurs contrats, comme les travailleurs de Swissport, qui subissent le même sort en ce qui concerne les horaires et les mauvais salaires.

En fin de compte, le gouvernement fédéral va devoir dire aux provinces qu'il faut une étude plus vaste. Il doit y avoir une meilleure convergence des esprits. Il faudra tenir une discussion à ce propos lors de la réunion des premiers ministres, à laquelle le premier ministre participera. Nous devons dire: « Écoutez, nous venons de vivre cela, et ce sont les travailleurs essentiels. » Vous ne pouvez pas laisser tous les Jason Kenney de ce monde, et franchement, tous les Doug Ford, dire ce qu'ils ont dit lorsqu'ils sont arrivés au pouvoir: « Écoutez, le problème, c'est que nous sommes prêts à faire des affaires et que nous allons par conséquent devoir geler le salaire minimum. » Nous le savons maintenant, c'est une rhétorique qui porte à conséquence pour les travailleurs essentiels les plus vulnérables de la société.

La discussion doit s'inscrire dans une perspective plus vaste. Il faut que le premier ministre lance un défi aux premiers ministres en leur disant: « Qu'allez-vous faire à ce sujet? » Il s'agit d'une discussion publique qui se tient d'un océan à l'autre. Je pense que les premiers ministres qui ont maintenant une incidence négative sur ces travailleurs essentiels vont avoir un sacré prix à payer.

Quant à l'argument des réductions d'impôts sur les sociétés qui créent des emplois, je pense que nous avons vu ce qui s'est passé en Alberta. Nous pouvons voir ce qui se passe ici, en Ontario. Je pense que tout le monde sait que ce sont de lamentables arguments qui ne mènent nulle part. Le gouvernement fédéral doit montrer l'exemple.

Mme Helena Jaczek: Monsieur Lacroix, auriez-vous un conseil à donner au gouvernement fédéral en particulier?

[Français]

M. Stéphane Lacroix: Je pense que le moment est bien choisi, dans la mesure où la population canadienne est tout à fait consciente que l'amélioration des conditions de travail des travailleurs de cette industrie est de mise. Les gens savent à quel point les travailleurs dans les épiceries ont un rôle crucial, essentiel, à jouer dans l'économie canadienne, mais aussi pour le bien-être des Canadiens et des Canadiennes.

Si le gouvernement fédéral montre l'exemple et fait preuve de leadership, les premiers ministres des provinces et des territoires n'auront peut-être pas d'autre choix que d'emboîter le pas. En effet, la population a compris ce qui s'est passé et elle est consciente que, sans ces travailleurs, il aurait été extrêmement difficile de faire face à la pandémie.

• (1405)

[Traduction]

Mme Helena Jaczek: Merci.

[Français]

La présidente: Je vous remercie.

Je cède maintenant la parole à M. Lemire pour deux minutes et demie.

M. Sébastien Lemire: Je vous remercie, madame la présidente.

En fait, je me pose la question suivante, monsieur Lacroix. Puisque l'augmentation de 2 \$ l'heure durant la crise de la COVID-19 est une mesure temporaire, peut-on dire que le retour à la normale était attendu de la part des employés que vous représentez ou cela a-t-il créé de la frustration, voire un sentiment d'injustice parce que les gouvernements disent encore que la pandémie n'est pas finie?

Voyez-vous cette augmentation de 2 \$ l'heure comme étant une parure de la part de l'industrie ou une reconnaissance envers ces travailleurs?

M. Stéphane Lacroix: Je ne peux pas dire que c'est une parure. Je pense que c'est une reconnaissance de l'industrie. Cependant, le fait de l'avoir enlevée a créé énormément de frustrations.

Nous avons vu cela sur le terrain. Les travailleurs et les travailleuses nous le disent. Ils ne comprennent pas pourquoi ils risquent leur vie en pleine pandémie. La pandémie n'est pas terminée. Je le répète, il y a encore une pandémie, et il va peut-être y avoir une deuxième vague cet automne.

Par conséquent, aujourd'hui, on se retrouve dans une situation où les employeurs retirent cet argent aux travailleurs et aux travailleuses, alors que la pandémie se poursuit. Il y a donc un niveau d'exaspération qui augmente et on le voit. Des négociations débütent à gauche et à droite et on sent que les travailleurs sont de plus en plus motivés à passer à l'action, à mettre le poing sur la table. Alors, nous verrons comment les choses vont se concrétiser dans les prochaines semaines.

Une chose est sûre. Je pense que les travailleurs, la population canadienne, le gouvernement et les députés l'ont compris. Tous mes confrères et consœurs syndicaux ont le même point de vue que le mien à ce sujet. Il ne reste donc qu'aux entreprises à comprendre et à mettre en place des conditions de travail qui sont nettement supérieures à celles qu'il y a en ce moment.

M. Sébastien Lemire: On a vu que la PCU avait pu avoir un effet plutôt négatif sur l'intérêt des travailleurs à bas salaire, soit de pouvoir travailler ou non dans les épiceries.

Croyez-vous que la prolongation de la PCU, encore une fois, puisse avoir un effet négatif sur l'intérêt à travailler dans l'industrie? N'auriez-vous pas préféré des mesures incitatives à l'emploi, notamment que le gouvernement augmente les salaires au moyen d'une prime aux travailleurs essentiels?

M. Stéphane Lacroix: Oui, il faut une prime aux travailleurs essentiels. De plus, il faut que les entreprises prennent leurs responsabilités et qu'elles mettent plus d'argent sur la table pour les travailleurs et les travailleuses afin que ces gens qui risquent leur vie chaque jour puissent continuer à travailler avec moins de soucis financiers.

Voilà, vous avez compris.

M. Sébastien Lemire: Je vous remercie beaucoup.

[Traduction]

La présidente: Merci beaucoup.

Notre dernière série de questions est pour le député Masse. Vous avez deux minutes et demie.

M. Brian Masse: Merci, madame la présidente.

Mettons cela en contexte.

Lorsque la COVID-19 a frappé, les chaînes d'épicerie sont restées ouvertes. Leurs concurrents les plus proches étaient les restaurants, les bars et les autres services alimentaires, qui ont tous été fermés sans exception. Puis elles ont temporairement rouvert avec de nouveaux modèles structurels qui sont encore aujourd'hui quelque peu restreints, de sorte que la politique gouvernementale a en fait changé le modèle commercial en faveur des chaînes. C'est la réalité.

J'ai beaucoup travaillé pour essayer de faire baisser les taux des cartes de crédit, et cela a été fait en partie. Certaines compagnies de téléphone se sont mobilisées, offrant des services plus libres ou étendus. Même Lowe's a gardé son augmentation de salaire de 2 \$.

Si les chaînes d'épicerie font des profits records grâce à cette situation, elles méritent un coin spécial en enfer, car le plus stressant pour les gens est de se procurer de la nourriture et des moyens de subsistance, et de pouvoir compter sur cette sécurité. Souvenez-vous de ces mois où les gens s'inquiétaient d'entrer dans leur épicerie de quartier, où ils se souciaient de la perte des services d'autobus, de la réduction des transports publics et de la possibilité de perdre tous ces soutiens de base. Il y a même eu une course au papier de toilette.

Monsieur Dias, je vais commencer par vous en ce qui concerne cet aspect, puisque vous l'avez mentionné. Pensez-vous que les chaînes d'épicerie profitent des politiques gouvernementales pour réaliser des bénéfices records et transformer leurs modèles d'affaires? Je ne blâme pas ce que nous avons fait et la façon dont les choses se sont faites, mais je crois que, pour ces entreprises, notre intervention s'est traduite par un bénéfice net. Je pense que cela pourrait aussi s'appliquer à leurs résultats financiers.

M. Jerry Dias: Je vois une différence entre la PCU et la majoration des salaires accordée dans le cadre de la pandémie. Il ne fait aucun doute dans mon esprit que l'une des raisons pour lesquelles les employeurs ont donné ces 2 \$, c'est le potentiel de la PCU.

Je suis toutefois d'accord avec le fait que la PCU ait été créée. Je pense qu'il y a des éléments qui doivent être corrigés, mais beaucoup de salariés à bas salaire qui travaillent dans les restaurants, beaucoup des plus vulnérables de notre société en ont besoin pour survivre à la pandémie, donc je ne remets pas en cause cette décision. Ce que je remets en cause, c'est ce qu'ils ont fait.

Nous savons que 80 % de tous les travailleurs des épiceries de Terre-Neuve gagnent moins de 15 \$ de l'heure, donc nous savons que la PCU est ce qui a provoqué une augmentation de salaire de plus de 20 % pendant cette période. La question est...

• (1410)

M. Brian Masse: Je n'ai que quelques secondes, alors j'aimerais dire quelque chose pour que cela soit consigné dans le compte-rendu. Pensez-vous que les travailleurs que vous représentez et qui travaillent dans les chaînes gagnent plus d'argent durant la pandémie qu'ils n'en gagnaient auparavant? J'aimerais que tout le monde me réponde rapidement.

M. Jerry Dias: Oui. Oui, c'est effectivement le cas.

M. Brian Masse: Les autres sont-ils d'accord?

M. Paul Meinema: Je crois que oui, mais j'estime que la PCU est absolument nécessaire...

M. Brian Masse: Oui, absolument, je suis d'accord avec la PCU.

Monsieur Lacroix, voulez-vous dire quelque chose?

[*Français*]

M. Stéphane Lacroix: La réponse est tout simplement oui.

[*Traduction*]

M. Brian Masse: Merci, messieurs.

M. Jerry Dias: Merci.

La présidente: C'est tout le temps que nous avons. Je tiens à remercier nos témoins d'avoir été là aujourd'hui. Nous sommes impatients d'entendre ce que les représentants des chaînes d'épicerie auront à nous dire, ce vendredi.

Sur ce, la séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>